Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le 16/01/2025
ID : 085-258502962-20250114-D013_BUR140125-DE

D013-BUR140125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : M. Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 07 janvier 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Contrat de prestation de service
Entre EPSA et Trivalis

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Trivalis a souhaité faire appel à un prestataire externe capable de l'accompagner dans la recherche de financement de projet et la valorisation des projets éligibles au CEE.

Considérant que la société EPSA – 7PARTNERS propose une solution pluridisciplinaire et globale visant le pilotage des coûts par ses clients et déclare disposer de compétences spécifiques dans le domaine concerné.

Considérant que la prestation est une mission de conseil et d'accompagnement pour le projet suivant :

- Appel à projets « DECARB IND 25 » visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels. Cet AAP est piloté par l'ADEME dans le cadre de « France 2030 ».

Dans ce cadre Il convient de signer un contrat qui décrit dans le détail la prestation attendue de la part d'EPSA. Le projet de contrat est joint à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la signature du contrat dont le projet est joint
- **Autoriser** la signature du contrat dont le projet est joint

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature du contrat dont le projet est joint
- **Autorise** la signature du contrat dont le projet est joint

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 16/01/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 16/01/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).